

Photo © Jean-Marc Blache, 2021

Bâtiment, Joyeuse  
Architectes :



# BOIS CONSTRUCTION

## LES CERTIFICATIONS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

CAS TECHNIQUE





## Préambule

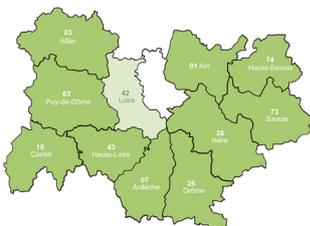
Dans un contexte favorable à l'utilisation de bois dans la construction (RE2020, utilisation de ressources renouvelables, stockage de carbone) et d'une volonté des mairies d'utiliser du bois local pour mobiliser leurs ressources, garder des savoirs locaux, favoriser les circuits courts, il est indispensable d'accompagner et d'outiller les collectivités pour intégrer le bois local dans la commande publique. Les contraintes de la commande publique pourraient restreindre l'utilisation du bois local. C'est pourquoi une volonté politique et des outils opérationnels sont les clés de la réussite de tels projets.

Le réseau des Communes Forestières, conscient de ces enjeux, propose un accompagnement des élus de la conception à la réception des chantiers en passant par l'aide à la rédaction des marchés. L'outil retenu par nos élus, comme étant le plus opérationnel et le plus structurant pour la filière est le bois local certifié. En Auvergne Rhône Alpes, tout le territoire est couvert : Bois des Alpes et Bois des territoires du Massif Central. Les objectifs sont multiples : faciliter la mobilisation des bois en forêt, favoriser le maintien des entreprises sur le territoire, et surtout garantir l'usage d'un bois local de qualité dans les constructions.

Cette fiche technique a pour but de donner les points clés pour l'insertion du bois local certifié dans la commande publique.

Photo © Jean-Marc Blache, 2021

## LES COMMUNES FORESTIÈRES À VOS CÔTÉS



**Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes s'appuient sur un réseau de 10 associations départementales avec près de 900 adhérents. Au sein du réseau des Communes forestières, vous trouverez les soutiens nécessaires à la mise en œuvre des politiques forêt-bois que vous souhaitez engager.**

### Un réseau d'élus, une force de proposition

Le réseau des associations de communes forestières est au service des élus. Il regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique ou plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois. Les Communes forestières vous accompagnent dans vos responsabilités et mettent en œuvre les actions nécessaires pour valoriser et positionner la forêt et le bois au cœur du développement local.

#### Les missions principales de ce réseau sont :

- > Représenter et défendre les intérêts des communes forestières
- > Former et informer les élus
- > Participer à la mise en œuvre de la politique de filière forêt-bois
- > Accompagner les territoires dans leurs projets et dans leur transition écologique et énergétique

# MODE D'EMPLOI

## BOIS LOCAL CERTIFIÉ & COMMANDE PUBLIQUE

Un accompagnement phase par phase



### Phase Maîtrise d'Oeuvre (MOE)

- Demander les références de la MOE en matière de construction bois
- Choisir une MOE qui a déjà réalisé des projets en bois
- Un plus serait une MOE ayant une bonne connaissance de la filière locale ou de la certification
- Inscrire en amont la volonté d'utiliser les certifications



### Phase construction

Selon le niveau attendu par la collectivité plusieurs options sont possibles :

- Choisir des systèmes constructifs et produits bois existants en local : [Catalogue BDA/catalogue BTMC](#)
- Limiter au maximum les produits non disponibles
- Sélectionner des essences pertinentes selon leur utilisation et adapter l'essence aux territoires :  
*Ex : en extérieur, préférez le Douglas en Auvergne et le Mélèze dans les Alpes*
- Faire du sourcing auprès des entreprises certifiées ou se tourner vers les associations qui portent les certifications pour avoir de plus amples renseignements sur la capacité de la filière.  
[Bois des Alpes](#) / [Bois des Territoires du Massif Central](#)
- Travailler sur un planning cohérent avec les délais de la filière pour les produits donnés
- Prévoir des variantes ou options dans les marchés pour des produits ou des lots dont l'offre en produits certifiés est plus limitée ou par contraintes en termes de délai ou de financements
- S'interroger sur ses critères et ses contraintes prioritaires : délai (ex : travaux pendant les vacances scolaires), coûts matériaux, pour identifier les choix les plus pertinents.
- Dans les documents de marchés :

> Intégrer dans les pièces les certifications en conformité avec les règles de la commande publique, donc en se référant au référentiel juridique BDA ou BTMC

[Inscrire les certifications dans les DPGF permet d'avoir une facture en conformité avec les DPGF et avec la mention des certifications, pouvant être nécessaires comme pièces justificatives pour les subventions]

[Guide juridique BDA](#) / [guide juridique BTMC](#)

> Intégrer ces mentions a minima dans les CCTP et les DPGF, mais pertinence de l'insérer aussi dans une notice environnementale si elle existe, les CCAP et le règlement de consultation.

- Se renseigner sur les aides existantes : [Aides construction bois local AURA](#)



### Parution des marchés de travaux

- En informer les Communes forestières et/ou les associations de certifications pour qu'un relais soit fait auprès de toutes les entreprises du réseau.



## Ouverture des plis

- Si entreprise certifiée :
    - > Vérifier le certificat
    - > Vérifier quels sont les produits concernés.  
*Ex : si c'est un lot de charpente, vérifiez s'il a répondu à la demande de produits certifiés pour tous les produits ou juste en partie*
  - Si c'est une entreprise non certifiée qui s'engage à le faire :
    - > Vérifier d'avoir l'engagement de l'entreprise à se certifier
    - > Demander des précisions sur son approvisionnement pour se rendre compte s'ils ont bien estimé les prix d'un approvisionnement en local ainsi que les délais. Leur rappeler que chaque maillon de la chaîne de transformation doit être certifié.
    - > Faire apparaître la volonté de l'engagement dans le contrat. Et informer l'entreprise que si elle ne le fait pas, elle sera considérée comme une entreprise non certifiée et devra justifier son équivalence.
  - Entreprise non certifiée proposant une équivalence. Il s'agit de vérifier l'ensemble des critères d'équivalence demandés dans les marchés :
    - > Critère de traçabilité : pour respecter une notion d'équivalence, il convient que l'entreprise justifie d'un moyen de traçabilité équivalent à celui des certifications. Ainsi, un contrôle par un auditeur externe de toute la chaîne de transformation peut être demandé par la MOA pour avoir un niveau de garantie équivalent à celui demandé par les certifications.
    - > Critère de forêt gérée durablement. Pour que ce critère il est important de vérifier que l'entreprise est bien certifiée PEFC ou FSC. [PEFC](#)/ [FSC](#)
    - > Critère de caractérisation : vérifier que le taux de séchage et le classement des bois (visuel ou structurel) est conforme aux DTU et aux demandes du CCTP
    - > Eco-critères : vérifier l'engagement de l'entreprise dans une démarche de développement durable
- NB : Si BDA n'est pas retenu : bien penser à reconsulter les entreprises qui ont répondu en bois certifié et qui pourront aussi proposer un nouveau prix sans la certification.



## Facturation

- Vérifier le certificat (daté avant la facture)
- La facture faisant apparaître les produits BDA
- Le DPGF corrigé avec les volumes corrigés et la bonne mention des produits certifiés ou non

## Nous contacter



### UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tel : 04 79 60 49 05  
Mail : [aura@communesforestieres.org](mailto:aura@communesforestieres.org)

256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY

[www.communesforestieres-aura.org](http://www.communesforestieres-aura.org)

#### Référente régionale thématique

Héloïse Allec | 06 62 36 99 25  
[heloise.allec@communesforestieres.org](mailto:heloise.allec@communesforestieres.org)

#### Élus référents

Monsieur Adrien Feougier, *Cofor 07*  
Monsieur Alain Feougier, *Cofor 07*  
Monsieur Jean-Paul Lardy, *Cofor 07*  
Monsieur Gilles Bigot, *Cofor 15*

Monsieur Maximilien Beaud, *Cofor 26*  
Monsieur Jean-Paul Uzel, *Cofor 38*  
Monsieur Dominique Ceres, *Cofor 43*  
Madame Saliha Kilani, *Cofor 73*

#### Action financée par

Financé par



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

